

**Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**

**Deuxième Conférence des directeurs des pêches de la CPS**  
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 23-27 juillet 2001)

**Document de travail 6**

Original : anglais

SPC Library  
  
05984  
Bibliothèque CPS

## **Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique**

Tim Adams  
Division Ressources marines  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)



# Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique

## Historique

1. En 1999, les dirigeants des États membres du Forum ont adopté, à l'issue d'un atelier du Secrétariat général du Forum, une liste de recommandations concernant la poursuite de la mise en œuvre des dispositions relatives au droit international de la mer dans la région. Si la plupart de ces recommandations ne pouvaient être exécutées que par des administrations nationales, l'une d'entre elles, à savoir l'élaboration d'une politique régionale de la mer, a été adoptée au niveau régional.
2. Le groupe de travail du secteur marin du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) s'est attelé à cette tâche. Le CORP, anciennement appelé Comité de coordination des organisations membres du Pacifique Sud (CCOPS), réunit chaque année les directeurs des organisations régionales intergouvernementales, sous la présidence du Secrétariat général du Forum. Il a pour vocation de promouvoir l'établissement de relations de travail harmonieuses entre les organismes régionaux. Différents groupes sectoriels inter-organisations ont été établis ces cinq dernières années et ont pour tâche de collaborer à l'étude de questions plus spécifiques mais de grande portée. Une politique régionale de la mer embrasserait une partie du programme de travail d'au moins cinq organisations membres du CORP.
3. Le Secrétariat général du Forum a engagé un consultant, qui avait travaillé auparavant avec l'Agence des pêches du Forum et a contribué à l'élaboration de la politique nationale australienne de la mer, et l'a chargé d'établir un document définissant le cadre de cette politique (Tsamenyi, 2000). Ce document a été examiné à la réunion du CORP en l'an 2000, et il a été décidé qu'un projet de politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique pouvait être établi à un coût relativement faible s'il était élaboré d'une manière un peu différente des politiques sur la mer adoptées par plusieurs pays développés.
4. La différence fondamentale réside en ce qu'il a été décidé de ne pas élaborer une politique régionale de la mer en partant de rien, en entamant la consultation et la négociation avec les bénéficiaires en partant de la base, comme cela aurait été le cas s'il s'était agi d'élaborer une politique nationale de la mer. En effet, dans la majorité des cas, la souveraineté qui s'exerce sur des eaux de la région incombe sans ambiguïté à l'État et la tâche *d'établir de nouveaux principes* revient aux pouvoirs publics après consultation des populations. Par contre, la politique régionale de la mer pour le Pacifique se fonderait sur des principes communs exposés clairement dans des accords conclus entre différents États océaniques et résulterait des négociations régionales déjà entamées. Le CORP a été sensible à la nécessité d'éviter de tenir une série de consultations internationales qui pourraient éclipser la portée de la Conférence multilatérale de haut niveau et son coût.
5. À la fin 2000, le Comité des représentants des gouvernements et administrations a examiné l'idée d'élaborer cette politique et est convenu qu'elle devrait viser tant les États et territoires membres de la Communauté du Pacifique que les États membres du Forum des îles du Pacifique.
6. Le Secrétariat général du Forum, l'Université du Pacifique Sud et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique ont ensuite financé le recrutement d'un consultant qu'ils ont chargé de rédiger un document de référence global faisant la synthèse de différentes questions et résumant les accords régionaux et internationaux en vigueur concernant l'océan Pacifique (Tuqiri, 2001).
7. À différentes occasions en 2001, le groupe de travail du secteur marin du CORP s'est réuni, en marge d'autres réunions (y compris immédiatement avant la présente conférence) pour examiner ces documents, élaborer et recommander une version du premier projet de cette politique régionale de la mer pour le Pacifique.

## **Tâche actuelle**

8. La première mouture du projet de politique n'était pas terminé au moment de la rédaction du présent document, mais il le sera d'ici au début de la Conférence des directeurs des pêches et sera diffusé sous la cote Document d'information 6. Ce document étant tellement récent, ce sera la première occasion qu'auront les représentants des États et territoires membres d'examiner la teneur de cette politique et de donner des conseils au CORP pour la perfectionner.

## **L'avenir**

9. La politique elle-même a un champ d'application qui dépasse le secteur des pêches proprement dit et sa teneur devra être examinée dans plusieurs autres enceintes nationales avant d'être arrêtée définitivement. Il est prévu d'obtenir l'adoption d'un document définitif lors d'une réunion ministérielle de haut niveau.
10. Les objectifs principaux de ce projet de politique sont les suivants :
  - a) reconnaître les principes courants sur lesquels reposent les accords intergouvernementaux existants qui s'appliquent à l'océan Pacifique et établir de nouveaux principes clairs qui n'auront peut-être pas encore été reconnus dans des accords;
  - b) assurer la cohérence des futurs accords conclus entre les États et territoires océaniques et entre ces pays et le reste du monde; assurer l'harmonisation des travaux des organisations régionales dans le domaine des ressources marines; et instituer un ensemble commun de principes, convenu par les États et territoires océaniques, qui pourra être inclus par la suite dans toute politique nationale ou territoriale élaborée pour garantir l'application de principes de gestion avisée, souveraine et locale des océans;
  - c) souligner les principes d'équité sociale et préserver ou améliorer les moyens de subsistance des Océaniques, dans tous les activités et accords régionaux concernant l'océan Pacifique; et veiller à ce que les futurs accords intergouvernementaux concernant le Pacifique tendent vers l'intégration économique régionale en suivant la voix du développement économique et social durable.
11. Sur le fond, la politique doit englober les attitudes océaniques à l'égard du Pacifique ou, du moins, les attitudes qui font l'unanimité.
12. Toutefois, dans l'immédiat, cette politique pourrait servir à établir le cadre de base dans lequel élaborer la position régionale qu'adopteront les États et territoires insulaires du Pacifique sur les questions relatives à la mer au prochain Sommet de la terre de Johannesburg, en septembre 2002.
13. Il s'agira probablement de la première fois qu'une politique régionale de la mer sera arrêtée dans le monde. Mis à part une politique sous-régionale en Afrique qui ne sera pas terminée avant quelques temps encore, toutes les politiques élaborées à ce jour ont un caractère national. Il est intéressant de noter que, si ces politiques se sont à chaque fois intéressées à un seul pays, elles portaient sur plusieurs océans.

14. Enfin, les États et territoires membres de la CPS pourront décider d'élaborer leur propre politique de la mer; dans ce cas, cette politique régionale offrirait un premier ensemble d'idées à partir desquelles on pourrait établir des attitudes nationales et des principes de gouvernance applicables dans la zone économique exclusive (ZEE) et les eaux territoriales. Entre temps, cette politique régionale servira également à vérifier que les principes qui devraient guider l'élaboration de futurs projets et accords régionaux, en particulier ceux qui nécessiteront une intervention extérieure, sont bien respectés.

### Conclusion

15. Les participants à la deuxième Conférence des pêches sont invités à examiner le projet de politique régionale sur la mer pour les îles du Pacifique que le groupe de travail du secteur marin du CORP a élaboré récemment (voir document d'information 6) et à l'aider à perfectionner ce projet en lui donnant des conseils, en particulier dans le domaine des pêches.

### Bibliographie

CROP Marine Sector Working Group meeting minutes. Peut également être consulté à l'adresse suivante : [www.spc.int/coastfish/asides/other\\_orgs/SPOCCMSG/msg.htm](http://www.spc.int/coastfish/asides/other_orgs/SPOCCMSG/msg.htm)

CROP. 2001. Dans : Document d'information 6 présenté à la deuxième Conférence régionale des pêches. Nouméa, juillet 2001. Peut également être consulté à l'adresse suivante : <http://www.spc.int/coastfish/Reports/RTMF28/index.html>

PIFS. 1999. Part 28 of the Communiqué of the 30<sup>th</sup> South Pacific Forum, Palau, October 1999. Peut également être consulté à l'adresse suivante : [www.forumsec.org.fj/docs/fc99.htm](http://www.forumsec.org.fj/docs/fc99.htm)

CPS. 2000. Politique régionale de la mer pour le Pacifique. Document de travail 5.3 de la trentième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations. CPS. Novembre 2000. Nouméa. Peut également être consulté à l'adresse suivante : [www.spc.int/coastfish/Reports/Meetings/CRGA/30Ocean.pdf](http://www.spc.int/coastfish/Reports/Meetings/CRGA/30Ocean.pdf)

Tsamenyi, M. 2000. *A Regional Pacific Ocean Policy*. In: Working Paper PIFS.CROP.17. tabled at the 12<sup>th</sup> Meeting of the Council of Regional Organisations in the Pacific. Nadi. July 2000. Peut également être consulté à l'adresse suivante : [http://www.spc.int/coastfish/Asides/Other\\_orgs/SPOCCMSG/OceanPolicy2.pdf](http://www.spc.int/coastfish/Asides/Other_orgs/SPOCCMSG/OceanPolicy2.pdf)

Tuqiri, S. 2001. Overview of an Ocean Policy for the Pacific Islands. In: Working Paper PIFS.MSWG.1 tabled at the 6<sup>th</sup> CROP Marine Sector Working Group meeting, Apia, May 2001. Peut également être consulté à l'adresse suivante : [www.spc.int/coastfish/asides/other\\_orgs/SPOCCMSG/msg.htm](http://www.spc.int/coastfish/asides/other_orgs/SPOCCMSG/msg.htm)